

ORDRE DU JOUR DU 3 AVRIL 2017

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois de mars 2017
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
 - a. Soumission pour les hottes de poêles
 - b. Municipalité de Saint-Narcisse/entretien du rang Sainte-Marguerite
 - c. Centre d'action bénévole de la Moraine / Semaine de l'action bénévole
 - d. Offre de service d'ÉTHIER AVOCAT pour récupération supplémentaire des TPS/TVQ
6. Dépôt des écritures du journal général
7. Approbation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées élaboré par la firme Stantec
8. Résolution autorisant l'inspecteur municipal à faire passer la niveleuse
9. Résolution relative à la collecte annuelle de pneus
10. Résolution relative à l'emploi d'aide occasionnelle à l'inspecteur municipal
11. Résolution concernant la répartition des travaux de voirie pour l'année 2017
12. Résolution pour confier l'entretien des aménagements paysagers
13. Adoption du Règlement 2017-414 modifiant le *Règlement 2016-411 modifiant le règlement 2009-376 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*
14. Formation de Tania Imhof et Lynda Turcotte pour les élections municipales 2017
15. Résolution autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les chèques et tous documents municipaux
16. Demande de location pour le logement du 660-A rue Principale
17. Résolution donnant l'aval à la MRC des Chenaux dans son intention de déclarer sa compétence en matière de logement social
18. Varia
19. Période de questions
20. Clôture de la séance.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le lundi 3 avril 2017, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :

Monsieur	Jean-Claude Milot, maire
Madame	Françoise Asselin, conseillère Nicole Grenon, conseillère
Messieurs	Jacques Lefebvre, conseiller Frédéric Morissette, conseiller Robert Normandin, conseiller Daniel André Thibeault, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Tania Imhof directrice générale et Secrétaire-Trésorière, fait mention de secrétaire.

2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 18 comme suit :

- Résolution pour l'adhésion de la Directrice-Générale à l'ADMQ
- Résolution pour mandater M. Sylvain Lavoie, comptable en assistance à la Directrice générale
- Résolution autorisant le paiement de certaines factures
- Résolution autorisant l'installation de l'air conditionné dans la salle du centre communautaire

3. Résolution 2017-04-45

Approbation des procès-verbaux du mois de mars 2017

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyé de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de mars 2017, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. Résolution 2017-04-46

Approbation de la liste des comptes fournisseurs

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyé de Frédéric Morissette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (**liste sélective venant de l'historique des chèques**) au cours du mois de mars 2017, datée **31 mars 2017**, du chèque **3558** à **3584** et du prélèvement # 781 à # **796** pour les paiements effectués par Accès D, pour un montant total de **48018.63 \$** et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer de mars 2017 (**analyse comptes fournisseurs**) datée du **31 mars 2017**, pour des montants de **56777.29 \$** inclus dans la liste des chèques émis;
- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois de mars 2017, datée du **30 mars 2017**, pour les salaires versés du numéro # **503816** au numéro # 503836; pour un montant total de **8 856.64 \$**.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. Lecture de la correspondance

a. Soumission pour les hottes de poêle

À titre d'information, présentation d'une soumission reçue pour l'installation de 2 hottes de poêle à la salle communautaire.

b. Municipalité de Saint-Narcisse / entretien rang Sainte-Marguerite

Demande de compensation annuelle de la part de la municipalité de Saint-Narcisse par la résolution 2017-03-29 transmise le 15 mars dernier. La résolution justifie la demande de compensation par le fait que la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes est propriétaire de près de 330 mètres de route sur le rang Sainte-Marguerite, fait découvert lors d'études Des matrices graphiques pour des travaux majeurs sur ce même rang. De ce fait, la Municipalité de Saint-Narcisse demande que la portion de taxe foncière attribuée à la voirie leur soit reversée pour compenser l'entretien Annuel (fauchage, lignage, déneigement, ponceaux et autres).

c. Centre d'action bénévole de la Moraine / Semaine de l'action bénévole

La directrice générale madame Louise Baillargeon invite la municipalité à se joindre à l'organisme pour souligner la Semaine de l'action bénévole, qui se tiendra du 23 au 29 avril prochain sous le thème «*Bénévoles : Createurs de richesse* ». Il nous est demandé une contribution financière de l'ordre de 300.00 \$ afin de permettre, comme par les années passées, d'offrir gratuitement un repas de reconnaissance à l'ensemble des bénévoles du territoire.

Résolution 2017-04-47

Résolution concernant une demande d'aide financière pour l'activité de reconnaissance des bénévoles du 27 avril 2017

CONSIDÉRANT QUE le CAB de la Moraine adresse une demande financière à la municipalité, afin de permettre d'offrir gratuitement une activité de reconnaissance pour tous les bénévoles, incluant un gala, un repas chaud suivi d'une prestation musicale à l'ensemble des bénévoles du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyé de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte de verser au Centre d'action bénévole de la Moraine une contribution financière de l'ordre de 200 \$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

d. **Offre de service d'ÉTHIER AVOCAT pour récupération supplémentaire des TPS/TVQ**

Offre de récupération des TPS/TVQ supplémentaires en échange de 35% de commission sur le montant récupéré.

6. **Dépôt des écritures du journal général**

La directrice générale indique qu'aucune écriture du journal général n'a été produite pour le mois de mars 2017.

7. Résolution 2017-04-48

Approbation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées élaborées par la Firme Stantec.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées préparées par la firme Stantec en date du 14 mars 2017 et qu'elle est en accord avec les recommandations de cette dernière;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, et appuyé par Frédéric Morissette, que le conseil approuve et adopte le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées préparés par la firme Stantec en date du 14 mars 2017.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

8. Résolution 2017-04-49

Résolution autorisant l'inspecteur municipal à faire passer la niveleuse

CONSIDÉRANT QUE plusieurs fois en cours d'année, il est nécessaire d'avoir recours à une niveleuse pour sécuriser les routes en gravier de notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'avant l'application de l'abat-poussière liquide et après de fortes pluies, il est requis de niveler;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyé par Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes

autorise Sylvain Brien, inspecteur municipal, à obtenir les services d'une niveleuse au besoin en cours d'année;

QUE cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Maurice voulant que la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes prenne en charge le nivelage du rang St-James.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. Résolution 2017-04-50

Résolution relative à la collecte annuelle de pneus

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la Municipalité organise une collecte permettant aux citoyens de disposer des pneus usagés;

CONSIDÉRANT QUE Recyc-Québec met à la disposition des municipalités un service gratuit de collecte;

CONSIDÉRANT QUE cette collecte favorise la récupération au lieu de retrouver les pneus dans les fossés;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyé de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à organiser une collecte de pneus sur notre territoire au cours du mois de mai 2017 en collaboration avec Recyc-Québec.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. Résolution 2017-04-51

Résolution relative à l'emploi d'aide occasionnelle à l'inspecteur municipal

CONSIDÉRANT QUE le conseil a statué sur le fait qu'il désire embaucher une personne de Saint-Luc-de-Vincennes, sans passer par un programme d'emploi, comme aide occasionnelle à l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE le travail consiste à exécuter divers travaux d'entretien, dont la tonte du gazon et la préparation du terrain de balle durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE nous avons été très satisfaits du travail réalisé par la personne embauchée l'année précédente;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyé de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate Simon Beaudoin pour l'emploi d'aide occasionnelle à l'inspecteur municipal pour la saison estivale 2017;

QUE le salaire horaire est celui du salaire minimum prévu par la Loi.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. Résolution 2017-04-52

Résolution concernant la répartition des travaux de voirie pour l'année 2017

CONSIDÉRANT QU'à partir du budget adopté par le conseil, la directrice générale et secrétaire-trésorière a préparé un projet déterminant la répartition entre les différents travaux à exécuter;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de ce document;

CONSIDÉRANT QUE le total des crédits disponibles est de **86 966 \$** en conservant une réserve de **5 000 \$** pour les imprévus;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyé de Frédéric Morissette, le conseil **choisit** de répartir les travaux de voirie, de la façon suivante pour l'année 2017 :

Vérification du réseau routier, interventions, déplacements (inspecteur)	9 600.00 \$
Frais de génie & arpentage des rues	2 000.00 \$
Balayage des rues	1 650.00 \$
Fauchage des routes	5 000.00 \$
Nivelage des rangs (6)	5 250.00 \$
Abat-poussière (calcium liquide)	4 600.00 \$
Dégeler puisards et ponceaux	1 000.00 \$
Nettoyage égouts pluviaux	600.00 \$
Creusage des fossés	6 600.00 \$
Réfection de ponceau de chemin (matériel, excavatrice)	2 400.00 \$
Nettoyage des ponceaux de chemins	900.00 \$
Réparer accotement	1 500.00 \$
Enlèvement de la neige des fossés printemps (rétro-excavatrice)	1 000.00 \$
Réfection ou réparation de trottoir	250.00 \$
Asphaltage et gravelage	27 000.00 \$
Asphalte froid	1 000.00 \$
Lignes sur la chaussée	3 000.00 \$
Achat de signalisation, installation et réparation	700.00 \$
Total des dépenses à prévoir	74 050.00 \$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. Résolution 2017-04-53

Résolution pour confier l'entretien des aménagements paysagers

CONSIDÉRANT QUE depuis 2009 Monsieur Joël Weber s'occupe de l'entretien de l'aménagement paysager de l'Édifice municipal et que depuis 2011 il s'occupe de l'aménagement paysager du bureau municipal;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la belle saison de confier à un responsable l'entretien desdits aménagements;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Weber soumet un prix, pour exécuter ce travail cette année, soit le même que depuis 2012;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte l'offre de Monsieur Joël Weber, soit pour la somme

forfaitaire de 300 \$, pour l'entretien des aménagements paysagers de l'Édifice Georges-Sévigny et du Bureau municipal durant toute la belle saison.

QUE pour l'entretien des aménagements du Parc de Vincennes, considérant qu'il y a des travaux à terminer, le taux horaire applicable pour l'entretien pour l'année 2017 sera d'une somme de 20.00 \$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

13. Résolution 2017-04-54

Adoption du Règlement 2017-414 modifiant le Règlement 2016-411 modifiant le règlement 2009-376 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'adoption du Règlement 2016-411 modifiant le règlement 2009-376 décrétant l'imposition d'une Taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1 le 6 juin 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux 2016-411

ATTENDU QU'il y a eu erreur une de numérotation pour ces règlements, puisqu'ils portent le même numéro et qu'il y a lieu d'apporter un correctif;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

Le règlement 2016-411 *modifiant le règlement 2009-376 – décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1* est renommé et il portera dorénavant le titre : Règlement 2017-414 modifiant le règlement 2016-411 – modifiant le règlement 2009-376 - décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1:

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 6 mars 2017;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Frédéric Morissette, appuyé de Jacques Lefebvre, le conseil municipal adopte le règlement numéro 2017-414 modifiant le règlement 2016-411 modifiant le règlement 2009-376 – décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

14. Résolution 2017-04-55

Formation de Tania Imhof et Lynda Turcotte pour les élections municipales 2017

CONSIDÉRANT QUE les employées mentionnées en titre n'ont jamais Participé aux élections municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'année 2017 est une année d'élection;

CONSIDÉRANT QU'une formation gratuite est donnée à l'auberge Godefroy, les 8 et 9 mai prochain;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyés de Daniel André Thibeault, le conseil municipal accepte d'envoyé ces deux employées en formation en défrayant le coût du transport et des repas.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

15. Résolution 2017-04-56

Résolution autorisant la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer les chèques et tous documents municipaux

CONSIDÉRANT la responsabilité de la directrice générale et secrétaire - trésorière dans la gestion financière et administrative de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs documents requièrent la signature de la directrice générale/secrétaire trésorière;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal autorise Mme Tania Imhof à signer pour et au nom de la municipalité, tous les chèques et documents qui requièrent la signature dans l'exercice de ses fonctions.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

16. Résolution 2017-04-57

Demande de location pour le logement du 660-A rue Principale

CONSIDÉRANT la vacance prochaine du logement municipal;

CONSIDÉRANT QUE le coût du logement soit de 420\$ mensuellement, chauffé, éclairé, l'eau chaude fournie et deux places de stationnements déneigés;

CONSIDÉRANT QUE le bail débute le 1^{er} juillet 2017 pour une période de 12 mois soit jusqu'au 30 juin 2018, renouvelable si désiré;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale ou son adjointe soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité le bail de location.

CONSIDÉRANT QUE les résultats de la recherche sur la personne incluant les références de crédit répondent à nos critères;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyé de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte de louer le logement du 600-A rue Principale à Mme Nancy Blanchette;

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

17. Ce point a été rayé de la séance et du Procès-Verbal

Résolution donnant l'aval à la MRC des Chenaux dans son intention de déclarer sa compétence en matière de logement social

18. **Questions diverses**

a. Résolution 2017-04-58

Résolution pour l'adhésion de la Directrice générale à l'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE par ses fonctions et ses responsabilités, la directrice générale doit suivre des formations et se tenir informée aux dernières lois et règles afférentes au milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE L'ADMQ offre à ces membres l'assistance et les formations requises;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyé de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la directrice générale à s'inscrire à l'ADMQ

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. Résolution 2017-04-59

Résolution pour mandater M. Sylvain Lavoie en assistance à la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE Mme Tania Imhof, directrice générale, nouvellement entrée en poste aura des besoins occasionnels en assistance municipale;

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Lavoie offre le service d'assistance municipale au coût de 32\$ l'heure;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyé de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate M. Sylvain Lavoie pour assister Mme Tania Imhof dans ses fonctions:

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

c. Résolution 2017-04-60

Résolution autorisant le paiement de certaines factures

CONSIDÉRANT QUE depuis la transmission de la liste des factures à payer au conseil, certaines factures sont entrées;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Lefebvre, appuyé de Frédéric Morissette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le paiement des factures suivantes :

- Carquest 97.73\$
- Environex 324.92\$
- Xittel 78.19\$
- Atelier D Lefebvre 55.16\$
- Staples 6.72\$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

d. Résolution 2017-04-61

Résolution autorisant l'installation de l'air conditionné dans la salle des loisirs du centre communautaire

CONSIDÉRANT le besoin de climatisation de la salle;

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ a reçu une subvention au montant de 11 950\$ pour l'installation d'un système de climatisation;

CONSIDÉRANT QUE le travail sera effectué par une entreprise spécialisée dans ce domaine, Aubin Pelissier;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyé de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise l'installation du système de climatisation dans notre bâtiment du centre communautaire.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

19. Période de questions

AUCUNE

20. Résolution 2017-04-62

Clôture de la séance

Sur la proposition de Frédéric Morissette, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes lève la séance 21 h 02.

Jean-Claude Milot, maire

Tania Imhof, dir. gén. & sec.-très.

Procès-Verbal du 3 avril 2017 a été revu et corrigé (erreur cléricale) à la demande de la Firme comptable Dessureault CPA et Associés Inc.

Annie Beaudoin

Directrice générale & sec. très.

Date : 5 mars 2018